

# Le petit Villarsois

Le magazine d'information de la commune de Villars

Novembre 2020



Photo : Alan Le Meur De gauche à droite : Rustrel, la colline de la Bruyère et la coline des Puy. Photo prise depuis la chapelle Saint-Roch.

## SE PROJETER VERS DES TEMPS MEILLEURS !

### VIE MUNICIPALE

UNE NOUVELLE ÉQUIPE POUR LE VILLAGE



### RECYCLAGE

PLASTIQUE, CARTON...  
LA FAMILLE DU TRI S'AGRANDIT



### RECONFINEMENT

APPEL À LA SOLIDARITÉ



# Infos pratiques

## MAIRIE DE VILLARS

Ouverte au public  
du lundi au jeudi de 9h à 12h et le  
vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

04 90 75 40 01  
[www.villars-en-provence.fr](http://www.villars-en-provence.fr)

## LA POSTE DE VILLARS

Ouverte du mardi au vendredi  
de 13h30 à 16h30

POMPIERS \_\_\_\_\_ 18

GENDARMERIE \_\_\_\_\_ 17

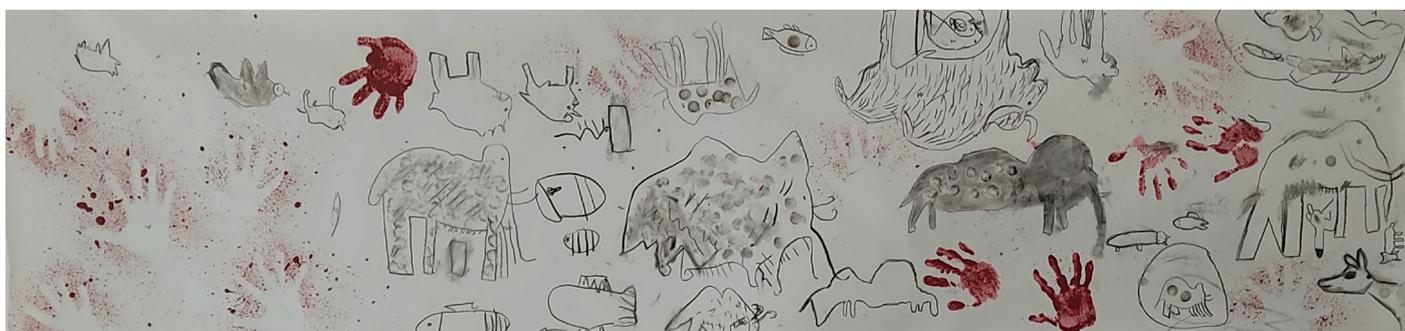
HÔPITAL D'APT \_\_\_\_\_ 04 90 04 33 00

EAU SUEZ \_\_\_\_\_ 09 77 40 11 36

ASSAINISSEMENT CCPAL \_\_\_\_ 06 76 98 75 77

DECHETTERIE D'APT \_\_\_\_\_ 04 90 04 03 95

RECYCLERIE D'APT \_\_\_\_\_ 06 83 49 55 90



*Fresque réalisée par les élèves de Cours Moyens sur le thème des peintures rupestres préhistoriques*

# Le mot du Maire

Chèr(e)s Villarsoises et Villarsois,

Suite aux résultats des élections, le nouveau conseil municipal m'a proposé de devenir maire de Villars. Après un temps d'hésitation, j'ai accepté sachant que j'aurai le soutien dans ma fonction de l'ensemble des élus de la commune.

Je remercie Monsieur Sallier pour l'aide qu'il m'a apportée dans les premières semaines de mon mandat pour m'initier aux différents dossiers en cours.

Aujourd'hui, j'ai pris la pleine mesure de ma fonction et, avec les élus, nous avons commencé à réfléchir et lancer les différents projets de notre programme.



- D'ores et déjà, à notre demande, le SIRTOM a placé un nouveau container à verre au lavoir, au bas du village, et 2 containers à cartons (une fois mis à plat) à la Satine et aux Grands Cléments.
- Les points de collecte devront être réaménagés.
- Un compostage collectif va être mis en place au village afin de permettre aux habitants de valoriser leurs déchets organiques.
- À la demande des instituteurs des urinoirs pour les garçons vont être installés très prochainement à l'école.
- Dans la continuité du travail de la précédente mandature, il sera procédé rapidement au ravalement de la façade de la salle des fêtes. De même nous finalisons le projet de rénovation de la rue Neuve en lançant les appels d'offre. Nous prévoyons une réunion d'information avec les habitants concernés.
- Notre réflexion porte également sur les économies d'énergie : isolation de l'école, possibilité d'étendre la période d'extinction nocturne de l'éclairage public plus tôt, en particulier pendant cette période de confinement. Et ce, dès 22h30 dans les zones où c'est techniquement possible.
- Afin de faciliter l'accès à la Colline de la Bruyère, le chemin d'accès carrossable va être rénové.

La situation sanitaire actuelle liée au Covid, très préoccupante, nous pousse à limiter la presque totalité des événements festifs que nous aurions pu envisager. Nous mesurons l'impact des mesures de fermeture des entreprises et commerces du village, ce qui entraîne des situations difficiles sur le plan économique et nuit à la vie sociale du village. Il dépend de chacun de nous de rester vigilant en respectant la distanciation physique et les mesures d'hygiène. Afin d'aider les plus vulnérables d'entre nous, nous faisons appel aux habitants volontaires pour aider à tour de rôle et faire remonter les besoins. Nous espérons qu'ainsi la situation ne s'aggravera pas et que nous pourrions sortir rapidement de cette période contraignante inédite.

Afin de maintenir le lien avec l'ensemble des habitants de la commune, je tiendrai une permanence en mairie, avec ou sans rendez-vous, et serai à l'écoute de tous ceux qui désirent me rencontrer dès que la situation sanitaire le permettra.

Sachez que nous ferons ce qu'il faut pour être à la hauteur de la confiance que vous nous avez accordée.

Sylvie PEREIRA



## Nouveau conseil municipal

À la suite des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020, 15 conseillers municipaux ont été élus pour une durée de 6 ans. Lors du conseil municipal du 9 juillet dernier, Sylvie Pereira a été élue Maire. Quatre adjoints ont également été élus : Christophe Castano, Christine Cecchini, Pierre Even et Fabien Henarejos.

Depuis, le conseiller Gaël L'Hôtelier a démissionné.



Crédit photo : TkT Photographie

*En haut de gauche à droite : Stéphanie Bellon, Paul Blanc, Jean-Baptiste Cornand, Françoise Fellon-Jouval, Gaël L'Hôtelier, Alain Massel, Marilyne Mense, Jessica Poimboeuf, Magali Vanel, Aurélien Poucel.  
En bas de gauche à droite : Christine Cecchini, Christophe Castano, Sylvie Pereira, Pierre Even, Fabien Henarejos.*

## Conseil municipal du 10 septembre 2020

Voici les principales délibérations de cette séance. Vous pouvez retrouver le compte-rendu complet de cette séance ainsi que toutes celles de 2019 et 2020 sur le site web de la mairie : [www.villars-en-provence.fr](http://www.villars-en-provence.fr)

- Désignation des délégués au sein des commissions communales : retrouvez la liste sur le site de la mairie.
- Désignation d'un correspondant Tempête auprès d'ENEDIS : la mission du correspondant est de faciliter l'identification des dégâts et de simplifier l'accès au réseau endommagé pour permettre un rétablissement efficace de l'électricité. Jean-Baptiste Cornand est élu à l'unanimité.
- Acquisition d'une maison sur la place du village (parcelle AI 206) : 13 voix pour et 2 abstentions.
- Loyer du Bar des Amis : par délibération du 18 juin 2020, la Conseil Municipal avait décidé d'exonérer le bar des Amis du loyer du mois d'avril 2020 et d'étaler le loyer du mois de mai afin que les gérants puissent faire face à la crise économique suite au Covid-19. Un courrier a été reçu en mairie de la part des gérants afin de réexaminer leur demande. Le Conseil Municipal décide de revenir sur la délibération du 18 juin 2020 et, par 11 voix pour, il est décidé de maintenir l'exonération du loyer du mois d'avril et de faire régler la moitié du loyer du mois de mai. 4 voix étaient pour l'exonération complète du loyer du mois de mai.

### DÉCLARATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DU 28 OCTOBRE 2020

Face à la tragédie de l'assassinat de Samuel Paty, professeur d'histoire et géographie du Collège du Bois d'Aulne de Conflans-Sainte-Honorine, nous partageons l'indignation et la tristesse de l'ensemble de la communauté éducative, durement affectée par cette manifestation de haine et de violence à l'encontre d'un défenseur de la liberté d'expression. Cette même liberté d'expression qui est l'une des valeurs cardinales de notre République, à laquelle nous sommes tous attachés et que nous entendons continuer de défendre.

## La rentrée de septembre

Le protocole sanitaire obligatoire n'a pas entamé le moral des petits Villarsois qui sont retournés à l'école début septembre. Les effectifs sont relativement stables puisque ce sont 83 élèves (contre 86 en 2019) qui sont rentrés dans chacune des quatre classes de l'école. Côté objectifs pédagogiques, les enseignants feront de leur mieux pour concilier respect des exigences sanitaires et projets novateurs. Au programme, entre autres, pour cette année 2020/2021, une classe autour du thème Harry Potter en GS/CP, une sortie vélo-rando de trois journées avec les CE1/CE2, un travail autour du recyclage en CM. Comme chaque année, les CE planteront également des arbres autour du stade de la Satine et enquêteront sur 1914-1918 pour faire « revivre » le souvenir d'un des soldats de la Grande guerre.

Hugues Leroyer, Directeur de l'école



Lors d'une sortie scolaire de fin d'année

## La rentrée de novembre

La rentrée du 2 novembre a vu la mise en place d'un nouveau protocole sanitaire imposant notamment le port du masque à l'ensemble des élèves à partir de 6 ans. Les élèves de CM et de CE ont également échangé avec leurs enseignants autour de la laïcité et de la liberté d'expression avant d'observer une minute de silence en souvenir de Samuel Paty, professeur d'Histoire/Géographie assassiné à la mi-octobre. Les propos des élèves : « en France on a la chance de penser ce qu'on veut et c'est important parce que sinon ça veut dire qu'on est plus libres » ; « moi, je trouve qu'on peut dire ce qu'on veut et que ce qu'on croit ça regarde que nous et puis c'est tout » ; « dans la cour, des fois, on est pas d'accord non plus mais c'est pas pour ça qu'on se tape dessus ».

## Soldats de la Guerre 14-18

Comme chaque année depuis 6 ans, les élèves de CE1-CE2 ont enquêté sur les soldats de la guerre 1914-1918. A l'aide des carnets militaires disponibles sur le site du Ministère de la Défense, des archives départementales et de celles de la commune de Villars, nous avons fait revivre deux soldats en retrouvant leur maison sur des vieilles cartes et parfois des photos. Nous connaissons leur taille, le temps qu'ils ont passé à l'école et même quelques éléments sur leur vie de famille.

- Albert CLEMENT est né le 18 juillet 1887. Il travaille comme cultivateur avec son père déjà âgé à St Philibert sur les hauteurs de Villars. Il est mobilisé dès le début de la guerre. Il se bat dans l'est de la France pendant 19 jours. Tué lors d'un bombardement, sa dépouille n'a été retrouvée dans un trou d'obus que 6 années plus tard. Il venait tout juste d'avoir 21 ans.

- Charles CLEMENT est né à Apt le 28 janvier 1895 mais il grandit à Villars. Ce grand jeune homme pour l'époque, aux yeux noirs est charretier lorsqu'il est appelé en avril 1915. Brave soldat, cité à l'ordre de l'Armée, il est tué en mars 1916 dans la Meuse à 21 ans.



## Une nouvelle maîtresse

Nous souhaitons la bienvenue à Nathalie Lignière. C'est la 20ème année qu'elle enseigne dans les écoles du Pays d'Apt et de Vaucluse. « J'apprécie tout particulièrement d'enseigner au sein des Maternelles, car c'est très axé sur l'apprentissage permanent » précise-t-elle. Concernant l'école de Villars, « j'ai trouvé un environnement serein ici, ce que j'avais déjà entraperçu en faisant quelques remplacements par le passé. C'est sécurisant pour les enfants. C'est donc une vraie joie d'être ici ! ».

## Tri sélectif

Au moment où le SIRTOM élargit les possibilités du tri, il n'est pas inutile de faire le point sur l'intérêt du tri sélectif d'un point de vue tant écologique qu'économique.

### Du point de vue écologique

Le recyclage minimise la pollution, les déchets triés étant réutilisés au lieu d'être simplement jetés de manière imprudente.

Il protège et préserve l'environnement en permettant de diminuer l'exploitation des ressources naturelles.

Il minimise le réchauffement climatique : lors de l'élimination des déchets, d'énormes quantités de matériaux sont brûlés entraînant l'émission de gaz à effet de serre tels que le dioxyde de carbone, le soufre et l'azote, ce qui contribue au changement climatique et au réchauffement de la planète.

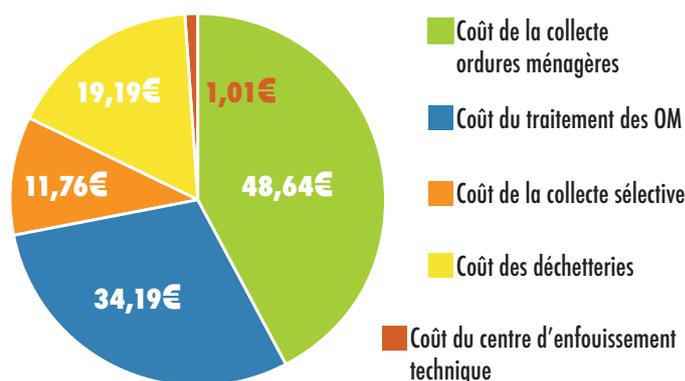
Les déchets recyclés sont transformés en matériaux réutilisables avec un impact nul ou minimal sur l'environnement. L'ensemble du processus de traitement et de fabrication des produits à partir de ces déchets émet peu de gaz à effet de serre car il utilise peu de combustibles fossiles.

### Du point de vue économique

Contrairement à bien des idées reçues, le recyclage est plus économique que le traitement des déchets non triés dans les poubelles vertes. En effet, le coût de la collecte et du traitement de ces derniers qui seront incinérés est plus onéreux que ceux des déchets recyclés des poubelles jaunes. Cet écart va s'amplifier dans les années à venir.

On peut ajouter un intérêt social : le recyclage crée des emplois.

### Coût par habitant et par compétence année 2019



Source : SIRTOM de la région d'Apt



Dans notre région, le coût moyen du traitement des déchets est de 175€ par habitant, en Vaucluse il est de 119€ et pour la région d'Apt il est de 114,78€ par habitant (chiffres extraits du rapport annuel du SIRTOM). Ces différences s'expliquent par la qualité du tri, les populations du Pays d'Apt y étant plus attentives.

Ces chiffres montrent clairement l'intérêt pour le contribuable d'être attentif au tri sélectif de ses déchets. Les erreurs de tri ou l'absence de tri coûtent cher à la collectivité.

## Nouvelles consignes de tri

Depuis début octobre nous avons la possibilité de jeter dans les poubelles jaunes tous les emballages : les pots de yaourt, les opercules, les dosettes de café (si vous avez un compost, vous pouvez au préalable prélever le café), les blisters de médicament vides... Voir le dépliant du SIRTOM.

Il sera néanmoins nécessaire de séparer, avant de les jeter, les barquettes de polystyrènes ou autre, du plastique de fermeture (les deux sont désormais recyclables) ce qui n'est pas le cas des absorbants que l'on peut trouver au fond des barquettes de viandes qui, comme tous les papiers d'hygiène (mouchoirs, papier toilette, serviettes en papier, etc.) et les papiers au contact d'aliments (papiers de boucherie, fromagerie...), sont à jeter dans la poubelle avec les ordures ménagères.

Tous les contenants plastique, aluminium ou verres peuvent être jetés sans avoir été ni lavés, ni rincés. Les sacs et sachets peuvent être déposés une fois vidés dans le bac de tri.

Finalement, et surtout si vous compostez les déchets biodégradables, il ne reste plus grand-chose à mettre dans les poubelles vertes ! En conclusion, chacun l'aura compris, le tri est un geste citoyen, utile pour la planète et économiquement rentable pour le contribuable. Cela bien compris, les « erreurs de tri » seront de plus en plus rares.

P.B.

### DU NOUVEAU À VILLARS

Afin de vous offrir plus de possibilités pour recycler vos déchets :

- **Un nouveau conteneur à verre** est à votre disposition en bas du village, entrée ouest, au niveau du lavoir.
- **Deux points de collecte du carton** sont à votre disposition à la Satine (entre le village et le Golf) et aux Grands Cléments. Nous répondons ainsi notamment à l'explosion des ventes par Internet qui génèrent de nombreux emballages en carton à recycler !
- **Installation prochaine d'un point de compostage collectif** pour les habitants du village. Vous pourrez ainsi remettre en terre vos déchets organiques plutôt que de les faire brûler à l'incinérateur ! Vous pouvez dès à présent vous signaler auprès de la mairie.
- **Réaménagement en cours des points de collecte** aux niveaux fonctionnel et esthétique. Vous pouvez faire remonter les éventuels problèmes que vous constatez auprès de la mairie.

## Réaliser son compost

Comme nous l'avons précisé pour le tri sélectif il y a également un intérêt économique à réaliser son compost. Tous les déchets organiques qui partent dans les poubelles vertes sont constitués de près de 70 % d'eau. Ces déchets seront incinérés ce qui revient à dire que pour 10kg de déchets verts, on doit « brûler » 7kg d'eau !

Réaliser son compost ne pose pas de problème particulier si vous possédez un jardin mais le compostage peut être mené également sur un balcon ou terrasse ; en ce cas, consultez le site [monpetitbalcon.fr](http://monpetitbalcon.fr)

Grâce à votre compost vous allez pouvoir nourrir et fertiliser toutes vos plantations sans que cela ne vous coûte un centime... C'est un amendement pour le sol, il favorise la croissance des plantes, sa composition permet d'améliorer la qualité du sol et d'apporter les éléments nutritifs dont les végétaux ont besoin pour se développer. Si vous ne vous sentez pas de taille à fabriquer votre composteur, le SIRTOM distribue des composteurs individuels de 600 l pour une participation de 21€.

Placer votre composteur dans un endroit ombragé, et surtout ne pas faire de « plancher » ou de chape en béton sous le composteur. Le compost doit être en contact direct avec le sol du jardin. Les larves d'insectes, lombrics, champignons et bactéries vont pouvoir y pénétrer. Ils favoriseront son aération et participeront activement à la dégradation des déchets.

### Que peut-on composter ?

- Déchets de cuisine : épluchures, fruits et légumes abîmés, coquilles d'œuf, marc de café, filtres en papier, restes alimentaires divers...
- Déchets de jardin : tonte de gazon, feuilles exemptes de maladies, tailles broyées...
- Déchets de maison : cendres de bois, papier journal, bouquets fanés, sciures, mouchoirs en papier, etc.

### Quelques règles à suivre

- Mélangez entre eux les différents déchets organiques : les déchets bruns, durs et secs « riches en carbone (issus par exemple du broyage des tailles des buissons ou des feuilles mortes) et les déchets « verts, mous et mouillés » riches en azote provenant de la cuisine.
- Aérez et brassez le mélange pour favoriser l'action des micro-organismes et homogénéiser le mélange résultant.
- Veillez à l'humidité : arrosez au besoin surtout pendant les périodes chaudes.

En principe le compost ne dégage pas de mauvaises odeurs. Cependant, s'il sent l'œuf pourri, c'est qu'il manque d'air et contient trop de matières vertes : le retourner !

À l'inverse, une absence d'odeur signale sûrement un manque d'eau figeant le processus : l'arroser !

### Quand le compost est-il mûr ?

Le compost est prêt lorsqu'il sent la terre forestière, l'humus et s'effrite facilement. Le temps de maturation est variable en fonction de votre pratique. Personnellement, j'effectue une rotation sur 2 ans avec deux bacs : le premier est en cours de remplissage pendant une année, dans le même temps, le second mature. Sur les composteurs en plastique genre silo, retirez-le compost par la base. Incorporez-le au pied des plantes. Ne pas l'enfourer en profondeur, mais le griffer.

P.B.



## 2020, une belle année pour le vin

Bien que l'année 2020 ait été mouvementée d'un point de vue économique et social en raison du risque sanitaire, lié au Coronavirus, elle nous aura permis de redécouvrir les joies de la campagne; son calme ainsi que ses paysages somptueux égayés d'une faune de moins en moins timide face à un trafic routier réduit. Nombre d'entre nous ont profité du confinement du mois de mars pour s'initier au potager. Bien que nous n'ayons pas connu de crise alimentaire due à la fermeture des frontières, nous avons eu l'occasion de déguster des fruits et des légumes d'origine française, dont la plupart provenaient des arboriculteurs et des maraîchers vauclusiens.

**À** Villars, la campagne 2020 a commencé difficilement avec une production d'amande qui a sévèrement souffert du gel du mois de mars. Par la suite, les températures sont devenues plus clémentes, laissant place à une belle récolte de cerises au mois de juin. Des nouvelles plantations dites «haute densité» palissées sous filet ont été installées pour lutter contre la mouche drosophile Suzuki qui ravage les récoltes au moment de la maturation du fruit. Ces installations nécessitent une récolte manuelle qui laisse l'avenir des cerises blanches «bigarreau» sur la touche en attendant une possible avancée scientifique dans le domaine des phéromones qui permettrait de mener à bien les cultures sans utiliser d'insecticide ; à suivre...

Face à cette difficulté, une partie des plantations de cerises bigarreau se retrouve progressivement remplacée par des plantations d'amandiers mais aussi, étonnamment, de pistachiers qui habituellement poussent dans des milieux bien plus arides, comme en Afghanistan ou, plus près, en Grèce. Avec le réchauffement climatique, cette culture pourrait tout à fait être envisageable sous nos latitudes. En attendant, certains pionniers arboriculteurs, mais pas seulement, ont choisi d'entreprendre cette aventure. Il faudra donc attendre encore quelques années avant de pouvoir déguster les premières pistaches de Villars.



Côté vigne, rien à redire, le millésime 2020 fut fort généreux avec une récolte abondante et des conditions climatiques favorables pour assurer l'état sanitaire du vignoble. Cependant, certaines vignes ont pu souffrir d'une défoliation due à un manque de pluviométrie. Mais rappelons qu'un stress hydrique raisonnable induit une augmentation des teneurs en sucre, une diminution de la taille des baies, et ainsi une meilleure maturité des raisins, ce qui devrait nous offrir des vins riches en arôme pour le plaisir de nos papilles.

Quand aux olives, cette année, la récolte devrait être moins abondante ; il faut savoir que l'olivier est un arbre qui alterne un an sur deux, croissance des ramifications et production de fruits. Les récoltes de l'an passé furent bonnes, laissant envisager une croissance des oliviers cette année afin de préparer leurs rameaux qui supporteront la récolte 2021. Cependant cette alternance n'est pas totalement homogène sur nos arbres. Il y aura donc de l'huile pour Noël !

JB.C

## Li Belugo

Les activités de l'association sont actuellement de nouveau interrompu suite au second confinement.



*Sortie à Montélimar le 14 septembre 2020*



*Marseillan, dégustation de coquillages et visite d'une cave*

## Le Bike club des Monts de Vaucluse



**L**e bike club des Monts de Vaucluse a repris ses activités à la fin du confinement avec des sorties VTT et des sorties routes hebdomadaires. De plus, des randos « adaptées » sont organisées environ 1 fois par mois. Elles s'adressent à des pratiquants débutants ou peu réguliers. Les circuits sont adaptés au niveau des participants, avec des distances plus courtes et des dénivelés plus légers.

La randonnée VTT prévue le 7 juin a été malheureusement annulée, ainsi que les week-ends qui avaient été programmés au printemps et pendant l'été.

Nous espérons que la randonnée du 6 juin 2021 pourra se tenir.

En attendant, si vous êtes intéressés par la pratique du vélo ou du VTT en groupe, vous pouvez retrouver le programme des sorties sur le site du club sur l'onglet « programme » : [bikeclubvtt.fr/](http://bikeclubvtt.fr/)

Le Président, Roland SAUTEL

## Bibliothèque de Villars

La bibliothèque vous accueille tous les mercredis de 16 h à 18 h dans un cadre agréable. Toutefois, en raison du reconfinement, et jusqu'à nouvel ordre, elle reste fermée.

La bibliothèque fonctionne grâce à ses 8 bénévoles et compte 70 adhérents (dont 32 enfants). Avec un fonds de 2 500 ouvrages en rayon, elle dispose d'un grand choix de livres : romans, policiers, documentaires, BD, livres et albums pour enfants ainsi que des livres en gros caractères : romans, policiers, terroirs, etc.

De nouveaux livres sont achetés chaque année grâce aux cotisations, à la subvention de la mairie et aux ventes de livres lors des vide-greniers. Toujours soucieuse de proposer à ses adhérents les meilleures nouveautés et à renouveler le stock de livres, la bibliothèque achète en moyenne 80 meilleurs romans parus chaque année. Et deux fois par an, ce fond est accru par les prêts de la Bibliothèque Départementale de Prêt. Si vous désirez un livre précis qui ne s'y trouve pas, il est possible de le commander à cette bibliothèque. Celle-ci passe une fois par mois pour nous ravitailler.

En période scolaire, les enfants des écoles viennent à la bibliothèque pour prendre des livres mais aussi pour écouter une histoire racontée par une bénévole. Hélas, actuellement, selon le respect des consignes sanitaires de distanciation sociale, nous ne pouvons pas assurer cet accueil.

Adhésion : 12 /an (gratuit pour les moins de 18 ans).  
Accéder au répertoire des titres des livres : [bibliovillars84.wifeo.com](http://bibliovillars84.wifeo.com)  
Contact: [bibli.villars84@orange.fr](mailto:bibli.villars84@orange.fr)



Retrouvez la liste des associations de Villars sur [www.villars-en-provence.fr](http://www.villars-en-provence.fr)

### DU NOUVEAU SUR VILLARS

## Ils vous accompagnent dans vos démarches

- **Le bus itinérant de services publics** vous accompagne dans vos démarches administratives : impôts, aides sociales, permis de conduire, carte grise, retraite, etc. Par ailleurs, vous pouvez gratuitement accéder à un ordinateur connecté à Internet et à une imprimante. Le bus stationne devant la poste du village tous les 4ème mercredi du mois, de 13h30 à 16h30. + d'infos au 07 85 10 33 80 ou 04 90 04 49 70
- **Le Comité Communal d'Actions Sociales d'Apt** peut venir ponctuellement à la Mairie de Villars pour vous aider dans différentes démarches sociales. Si vous nécessitez des conseils et une aide, vous pouvez vous signaler à la mairie afin de programmer des rendez vous avec le CCAS.

## L'Auberge du Villarsois

Nous souhaitons la bienvenue à Philippe Le Roux, qui a repris l'auberge en juillet dernier. Ce restaurateur et traiteur a exercé durant de nombreuses années dans les Alpes de Haute-Provence, dont il est originaire, mais aussi dans la Drôme et en Haute-Savoie. « *J'ai voulu me rapprocher du coin, que j'apprécie beaucoup. J'ai eu un coup de cœur pour le village et l'établissement* », nous dit-il. Philippe vous accueille avec une cuisine provençale traditionnelle, et propose aussi des repas de groupe et des repas à thème. Une fois par mois durant l'hiver, il souhaite organiser une soirée à thème « *dans un esprit de convivialité* ». Et en décembre, des plateaux de fruits de mer viendront enrichir la carte, sur place ou à emporter. Retrouvez la programmation sur Facebook .

## Covid-19 : éléments d'information et d'analyse

Cet article est écrit au regard de l'actualité au 2 novembre et donc, lors de la parution, les choses auront évolué, je l'espère de manière favorable...

La mise en place du décret de confinement général peut paraître discutable, mais il faut maintenir l'économie et limiter la propagation du virus. Le confinement est surtout mis en place de cette façon afin de casser cette deuxième vague, partie pour être plus ample que la première, qui nous impacte de façon plus importante et qui a déjà endeuillé notre commune à deux reprises.

Le Vaucluse possède une seule réanimation d'une capacité de 23 lits pour 560 000 habitants. 13 lits sont dédiés à la prise en charge des patients COVID positifs. Les 28 et 30 octobre, ce sont six patients qui ont été transférés vers Brest au regard de la solidarité nationale et de la saturation permanente du service depuis mi-septembre. Actuellement, le plus jeune patient a 48 ans. Et l'on transfère vers les départements voisins quotidiennement 4 à 5 patients vers des réanimations.

C'est pour cela que je me permets de répéter la **nécessité de respecter les gestes barrières** comme le lavage répété et scrupuleux des mains, le port du masque dans les lieux publics et la distanciation physique.

Voici la bonne attitude **devant des symptômes évocateurs** tels que fatigue intense inhabituelle, fièvre, toux sèche, courbatures, pertes du goût et/ou de l'odorat, maux de gorge, maux de tête inhabituels, diarrhée :

- il faut commencer par **s'isoler** même des ses proches en **portant le masque de manière permanente** en leur présence,
- prendre **contact avec son médecin traitant** pour se faire prescrire un test de dépistage,
- **lavage des mains avant et après** tout gestes,
- lors des repas, **manger en décalé** des autres membres de la famille. Avec un nettoyage de la vaisselle au lave vaisselle ou à la main en rinçant abondamment,
- si c'est possible **dormir seul avec lavage des draps à 60°C**,
- **passer en dernier à la salle de bain** avec nettoyage des surfaces en contact avec de l'eau savonneuse ou une solution de javel diluée,
- **nettoyage de la lunette des WC** après passage avec une solution de javel diluée.

**Isolement à maintenir pendant UNE SEMAINE.**

**Devant toute dégradation de l'état de santé, prendre contact avec le centre 15.**

La prise en charge médicale des cas graves de la COVID 19 a évolué depuis mars, mais cela reste une pathologie pouvant être rapidement fatale surtout pour les personnes fragiles (obésité, diabète, hypertension, insuffisance respiratoire et âge de plus de 65 ans).

F.H.

### Appel à la solidarité pendant le confinement

La municipalité sollicite votre attention dans cette nouvelle période difficile. Si vous avez la connaissance de personnes fragiles ou en difficulté face au confinement, vous pouvez avertir la Mairie directement, ou par la Boulangerie les week-end.

Enfin si vous souhaitez de manière bénévole aider des personnes en difficulté, et dans le respect des gestes barrières, vous pouvez vous faire connaître auprès de la Mairie et de la Boulangerie.

Merci de nous aider et de votre solidarité en cette période difficile !

# Il y a 300 ans, la peste en Pays d'Apt

En 1720, la peste sévit en Provence et en Pays d'Apt. Retour sur cet épisode qui fait écho d'une certaine manière à ce que nous vivons actuellement.

Le 25 mai 1720, « Le Grand Saint-Antoine », un navire en provenance de Syrie, entre en rade de Marseille, avec à bord une importante cargaison de textiles... et la peste. Informé par le capitaine du bateau que des morts et malades suspects sont à bord, le service de santé de la ville déclare le bateau en quarantaine. Malgré ces précautions, la peste se propage dans la ville. Pour quelle raison ? Certains évoquent un échange de linges sales remis par l'un des malades à sa femme venue en visite aux Infirmeries. D'autres un débarquement de toutes les marchandises aux infirmeries de manière précipitée et insouciante pour des raisons pécuniaires.

Quoi qu'il en soit, la peste entraîna environ 50.000 décès à Marseille en 3 mois. Malgré l'évidence, les consuls de la ville refuseront au début d'admettre l'entrée de la maladie dans la cité pour ne pas affoler les habitants, ni entraver le commerce. Une attitude qui contribuera à favoriser l'épidémie !

La peste arrive en Pays d'Apt au mois d'août. Face aux premiers décès, la municipalité d'Apt, comme les médecins, désignent eux-aussi des affections quelconques. Mais il faut vite se rendre à l'évidence et les autorités locales prendront progressivement des mesures de prévention : blocus de la ville, fermeture de nombreux commerces, désignation de responsables de quartiers pour alerter les autorités de tous cas suspects, mise en quarantaine des personnes suspectes et de leurs proches dans des couvents ou des lazarets. Les meubles et linges des habitations des morts et des malades sont brûlés.

Pour s'approcher des pestiférés ou leurs affaires, les médecins, les nettoyeurs des habitations et autres fossoyeurs portent une toge et d'un masque en forme de bec dont on remplissait souvent l'extrémité de vinaigre et d'herbes aromatiques aux propriétés désinfectantes : girofle, romarin, absinthe, sauge, genièvre, etc.



«Gravure de Paul Fürst (1656)»



Crédit photo : Pierre Even

La chapelle Saint-Roch située au cœur du village

Mais en cet été 1720, il y a encore beaucoup de mouvements autour et dans le Pays d'Apt : les étrangers reçoivent l'ordre de quitter la ville et des habitants fuient les villes pour rejoindre les campagnes, appliquant alors le traitement populaire « Pars vite, va loin, reviens tard ». Tout cela contribuant à propager la maladie. Ce qui en revanche circule de moins en moins, ce sont les denrées alimentaires, et la disette s'installe. Les consuls se démènent alors pour assurer le ravitaillement.

En Pays d'Apt, la maladie disparaît en 1721. Cette épidémie fit près de 120.000 victimes sur les 400.000 habitants que comptait la Provence à cette époque. À Villars, la chapelle Saint-Roch fut construite dès 1721 pour remercier l'aide de ce saint et commémorer ce tragique épisode

Pour aller plus loin :

- *Le Pays d'Apt malade la peste*. René Bruni. Edisud, 1980.
- *La Muraille de la Peste*. Les Alpes de Lumière / Pierre Sèche en Vaucluse, 1993.

# A Villars, la peste eut un impact limité

**Retour sur la gestion de l'épidémie au village à travers un extrait de l'ouvrage d'Augustin Roux « Villars, un village de l'ancienne Provence », édité par l'association Luberon Nature. Cet ouvrage n'est plus à la vente aujourd'hui mais il est disponible à la bibliothèque du village.**

« Villars fut préservé de la peste de 1628-30. Celle de 1720 n'y fit que quelques victimes. La première alerte se produisit en août de la même année. Venant de Cadenet, la fille d'Honoré Roux « se trouva incommodée ». Malgré le billet de santé qu'elle apporte, les consuls estiment qu'elle a pu séjourner ailleurs. Par précaution, on la loge à « la bastide du soldat », quartier du Jas, où personne n'habite.

Cette fille est pauvre. Il est pourvu à son entretien et à celui de sa mère, également consignée pour l'avoir reçue et embrassée. Des bruits alarmants se répandent sur ce cas ; les consuls font appel à un chirurgien et à un apothicaire qui déclarent que la fille est en bonne santé.

Une première attaque qui paraît plus sérieuse se manifeste le 8 octobre 1720 à la bastide du chemin d'At. Le sieur Leroux, chirurgien de Saint-Saturnin, soigna une femme qui y mourut. Dans son rapport, il déclara qu'elle n'était pas touchée par la contagion. Mais, quelques jours après, le mari et toute la famille tombèrent malades. Les consuls avisèrent le Parlement qui ordonna le blocus de la bastide.

La surveillance de tout le terroir fut renforcée. Les arrêts de la Cour exigent une attention particulière pour distinguer l'épidémie. Le bureau de santé qui compte des délégués pour les hameaux les plus habités, s'assemble trois fois par semaine, « plus souvent si nécessaire ». Sa mission n'était pas des plus faciles. Dans les pressantes nécessités, il fallait prévenir les plaintes, les frayeurs qui, on le conçoit, naissaient aisément chez les habitants. [...] En 1720 étaient consuls : Thomas Clément et Pierre Clément. Le viguier Jean Clément, notaire, les seconda. Le 7 janvier 1721, Jacques Roux, à la fois consul et intendant de santé, ne conserve que cette dernière fonction. Thomas Clément le remplace comme premier consul.

Dans les états de frais, les consuls notent que la maladie prit fin le 31 décembre 1720. Par rapport à d'autres villages, elle fut de courte durée. Néanmoins, les mesures de précaution sont maintenues. Les personnes guéries feront quand même leur quarantaine. En effet, les craintes d'un retour du mal se justifient. Le 11 octobre 1722, la bastide du « pré de Boy » est de nouveau contaminée. Il ne semble pas qu'il y ait eu des victimes. D'octobre à décembre 1720, 17 personnes auraient été atteintes ; 4 guérirent. Les décédés furent inhumés dans l'église Notre-Dame-de-Clastre, l'ancien cimetière attendant ayant été mis en culture par le prieur.

Les « soupçonnés de peste » sont inclus dans le nombre des victimes. Il semble que l'on ne distinguait pas très bien le mal. Nous rencontrons le cas de Louise Clément qui adresse une requête en remboursement du linge qu'on a brûlé chez elle lors d'une désinfection. Elle soutient que sa fille n'a pas été atteinte de la contagion. Dans les mémoires qu'ils adressent aux procureurs du pays, les consuls soulignent le dévouement de Marie-Anne Eymieu. Atteinte par le mal et une fois guérie, elle soigne des malades et procède même aux inhumations après le décès du « corbeau » (fossoyeur).

Le 15 novembre 1722, il est procédé à la « purification » des lieux suivant les ordres de la Province. Les « marchandises » douteuses : laine, soie, filasse et autres, se trouvant dans les maisons présumées contaminées, sont transportées aux étages supérieurs. Les préposés à cet effet ferment à clef les appartements, « mettent le sceau aux serrures ». On fait ensuite remuer les marchandises « de cinq en cinq jours », suivant les prescriptions. Michel Masse, Jean Clément dit « Parrain » sont chargés de cette besogne. Tous deux accompliront ensuite leur quarantaine ».

# ÉTAT CIVIL

## Naissances

AUBERT DALI Mila née le 21 février 2019

DAZIANO Silvio né le 15 mars 2019

HIGGINS Elyna née le 30 avril 2019

MARTINI Lucenzo né le 02 mai 2019

ALLEY Jules né le 14 octobre 2019

MOUDENC Jeanne née le 23 octobre 2019

NAULIN Lenny né le 25 février 2020

GODARD Alix née le 21 mai 2020

GUEZOU Roxanne née le 15 juin 2020

ZIJLSTRA Lily née le 24 septembre 2020

ZIJLSTRA Tim né le 24 septembre 2020

## Mariage

AMAKHLOUF Sofian et MATTIELLO Marie se sont mariés le 1er août 2020

MARTIN Emmanuelle et PRATS Sébastien se sont mariés le 30 octobre 2020

## Décès

PERRET René décédé le 9 janvier 2020 à l'âge de 91 ans

CHAPOT Jean décédé le 30 janvier 2020 à l'âge de 86 ans

JOSELET Robert décédé le 21 septembre 2020 à l'âge de 84 ans

SARDET Christian décédé le 11 octobre 2020 à l'âge de 72 ans





## **Le Petit Villarsois n° 56, novembre 2020**

Directrice de la publication : Sylvie Pereira

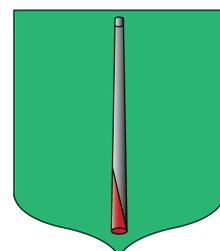
Coordination : Christophe Castano

Conception graphique : Jean-Baptiste Cornand

Rédaction : Paul Blanc, Christophe Castano,  
Jean-Baptiste Cornand, Fabien Henarejos

Ce journal est consultable sur le site web de la mairie :  
[www.villars-en-provence.fr](http://www.villars-en-provence.fr)

Impression : Imprimerie de Haute-Provence, fabriqué selon les normes  
IMPRIM'VERT et «Imprimerie Responsable»



**Mairie de  
VILLARS**